

DEC140516DR04

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMS3601 - Institut français de bioinformatique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130762INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'UMS3601 intitulée « Institut français de bioinformatique », dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 février 2014

Monsieur Jean-François GIBRAT
Directeur de l'unité n° UMS3601

Madame Patricia LAPLAGNE



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33